

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 5 mars 2019 à 19 h 30  
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Daniel LE PAPE, Directeur d'arrondissement  
M. Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis inspections  
Mme Laurence TSHONGO, Chef de division culture sports loisirs et relations avec les citoyens

**ABSENCE :**

M. Pierre Yves MORIN, Directeur des travaux publics

\_\_\_\_\_

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

\_\_\_\_\_

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

\_\_\_\_\_

**CA19 28 053**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 5 mars 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### Annonces du maire

Le maire souligne le décès d'un résident de L'Île-Bizard, M. Jean Delisle le 18 février 2019 et il tient à offrir au nom de l'ensemble du conseil d'arrondissement ses sympathies à la famille et amis du défunt. Il tient à souligner la performance d'une gymnaste de L'Île-Bizard, Myrelle Morin. Il souligne également les performances académiques et sportives de Eliana-Ruobing Zhang, une joueuse de badminton, résidente de l'arrondissement. Il a assisté au départ de la 34<sup>e</sup> édition du Défi hivernal, il félicite les participants et les organisateurs pour le succès de cette journée. Il souhaite une bonne semaine de relâche à tous.

Le maire cède la parole au commandant du poste de quartier 3, monsieur Patrice Bigras.

Pour le volet criminel, il n'y a aucun événement à signaler. Il y a peu d'incidents. Aucun accident avec blessés en février. Le PDQ a fait des opérations dans les zones scolaires. Également, la section circulation régionale a été abolie et les agents seront répartis dans les postes de quartier, ainsi à partir du 25 mars, il y aura un agent de circulation au PDQ 3.

Il encourage les citoyens à adresser leurs plaintes au poste de quartier 3.

Il informe d'une rencontre le 14 mars sur les inondations réunissant plusieurs intervenants (arrondissements et villes liées).

L'agent Khobee Gibson fait état des activités de prévention et relations avec la communauté au cours du dernier mois.

#### 10 - Période de questions du public

Début : 19 h 47

Joel Albarian	Règlement de zonage CA28 0023-25
David Biron	Pavage sur Cherrier entre Hervé et Émile
Pier-Luc Cauchon	Génératrices pour les stations de pompage; zones inondables; consultation publique règlement CA28 0023-25
Fadima Touré	Précision sur la Charte de la Ville de Montréal
Michel Lanctôt	Déneigement
André Fortin	Mauvais état de la chaussée (rue Saint-Antoine à Sainte-Geneviève)
Citoyenne	Déglaçage des puisards (rue Montigny)
Diane Laniel-Labrosse	zones inondables
Madame Ruest	programme de couches lavables – suivi Logistique du déneigement
André Fortin	Borne-fontaine qui n'est pas déneigé
Pier-Luc Cauchon	Plan budgétaire sur ratio de taxes foncières; modalités de départ de l'ancienne directrice d'arrondissement.

Fin : 20 h 25

---

#### 10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 25

La conseillère Suzanne Marceau rappelle l'état de la chaussée de la rue Saint-Antoine. Également, elle propose l'adoption d'une résolution pour proclamer le jour de la Terre 2019. Elle demande un suivi sur le dossier du paysage humanisé.

Fin : 19 h 30

---

**CA19 28 054**

**Adopter le procès-verbal du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et des assemblées publiques de consultation tenues le 5 février 2019.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 5 février 2019;  
D'adopter les procès-verbaux des assemblées de consultation publiques tenues le 5 février 2019 relativement aux projets de règlements: CA28 0023-23, CA28 0023-24, CA28 0023-25 et CA28 0024-9.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1192714010

---

**CA19 28 055**

**Adopter les procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du lundi 21 janvier 2019;
- D'adopter le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités du mercredi 23 janvier 2019;
- D'adopter le compte-rendu du comité de sécurité publique du mercredi 6 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1192714011

---

**CA19 28 056**

**Adoption d'une politique d'éviction**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter d'une politique d'éviction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1197576001

---

**CA19 28 057**

**Proclamation Jour de la Terre**

La conseillère madame Suzanne Marceau demande l'ajout de ce point à l'ordre du jour.  
Tous les membres du conseil sont favorables à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Normand MARINACCI

Et résolu :

Proclamer le 30 mars 2019, entre 20 h 30 et 21 h 30, la journée « Une Heure pour la Terre 2019 » et encourager les citoyens à fermer les lumières pendant une heure en soirée. Ce geste se veut un témoignage de leadership et d'engagement à trouver des solutions aux problèmes environnementaux.

Le mouvement a pris naissance à Sydney en Australie, alors que le 31 mars 2007, plus de 2 000 000 de citoyens ont fermé leurs lumières pendant une heure en soirée. Ce geste a réduit les émissions de gaz à effet de serre de 25 000 tonnes et a encouragé les citoyens à parler des changements climatiques. Depuis ce temps, des centaines de milliers d'autres personnes ont suivi le mouvement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01

---

**CA19 28 058**

**Entériner l'entente avec Développement Immobilier Grilli Inc., relativement à l'exécution de travaux municipaux pour la réalisation du projet "Village de L'Île - phase 4 - 51 lots" et autoriser la signature de cette entente.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'entériner l'entente avec Développement Immobilier Grilli Inc., relativement à l'exécution de travaux municipaux pour la réalisation du projet "Village de L'Île - phase 4 - 51 lots" et d'en autoriser la signature par le maire et la secrétaire d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1187576020

---

**CA19 28 059**

**Accorder un contrat à Cojalac inc. au montant de 322 790,94 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour les travaux de réfection de trottoirs et de bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève suite à l'appel d'offres public 2018-05 et approuver un virement budgétaire d'un montant de 95 000 \$ au règlement d'emprunt 0818-005.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 322 790,94 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour un contrat de réfection de trottoirs et de bordures dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;

D'octroyer le contrat à Cojalac inc. au montant de 322 790,94 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, à la suite de l'appel d'offres public (AO 2018-05) fait par l'arrondissement;

D'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 95 000 \$ au règlement d'emprunt 0818-005;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1197474002

---

#### CA19 28 060

**Autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison du Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2019.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison du Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1195356005

---

#### CA19 28 061

**Autoriser un budget à SNC-Lavalin GEM Québec inc., pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 23 031,68 \$, t.t.i., pour le contrôle qualité de la réfection de trottoirs et de bordures pour l'année 2019, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 18-166214 (Entente d'achat contractuelle #1285110) et approuver un virement budgétaire d'un montant de 21 000 \$ au règlement d'emprunt 0818-005.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

- d'autoriser une dépense de 23 031,68 \$, toutes taxes incluses;
- d'octroyer un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 23 031,68 \$, toutes taxes incluses, pour le contrôle qualité de la réfection de trottoirs et de bordures pour l'année 2019, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 18-166214 (Entente d'achat contractuelle #1285110);
- d'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 21 000 \$ au règlement d'emprunt 0818-005;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1197474003

---

**CA19 28 062**

**Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 921, au 10, croissant Barabé d'une superficie de 884,3 m2, dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 921, au 10, croissant Barabé d'une superficie de 884,3 mètres carrés, dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017 et entreprendre les démarches nécessaires pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1193294001

---

**CA19 28 063**

**Autoriser Madame Laurence Tshongo, chef de division/culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens à signer la convention à intervenir avec "À Coeur Ouvert" pour le programme de soutien financier à l'accompagnement en camp de jour 2019 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour les jeunes handicapés.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser Madame Laurence Tshongo, chef de division, culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens à signer la convention à intervenir avec l'organisme *À Coeur Ouvert*, relativement au programme de soutien financier à l'accompagnement en camp de jour 2019 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève pour les jeunes handicapés couvrant la période du 1er mars au 30 septembre 2019.

De verser une contribution maximale de soixante-sept mille dollars (67 000 \$) moins la subvention 2019 du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM).

De procéder au paiement de ces dépenses comme suit :

- Un premier versement de 33 500 \$ dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties;
- Le second sur présentation du rapport d'étape, de la liste d'inscription et des informations demandées par le directeur pour la balance du montant maximal moins la subvention du programme PALÎM accordé à l'Organisme.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1197593003

---

**CA19 28 064**

**Octroi des subventions au montant de 17 900\$ pour l'année 2019 aux organismes accrédités par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- D'octroyer les subventions aux organismes œuvrant dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que recommandé par la Division de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens pour l'année 2019;
- D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1197593002

---

**CA19 28 065**

**Autorisation de dépenses relatives à des services d'utilité publique, à des biens ou services prévus dans une entente-cadre fournie par le service responsable des achats ou par un service de la Ville de Montréal, et ce selon les budgets prévus au budget de fonctionnement 2019, au montant de 435 976,00 \$, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 et autoriser un virement de 100 000 \$ au budget de fonctionnement.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'autoriser les dépenses relatives à des services d'utilité publique, à des biens ou services prévus dans une entente-cadre fournie par le service responsable des achats ou par un service de la Ville de Montréal, et ce selon les budgets prévus au budget de fonctionnement 2019, au montant de 435 976,00 \$, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 et autoriser un virement de 100 000 \$ au budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1190253001

---

**CA19 28 066**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement concernant le droit de visite et d'inspection (CA28 0058-01)**

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Sarault et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le droit de visite et d'inspection » – Règlement CA28 0058-01.

40.01 1194388001

---

**CA19 28 067**

**Règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier certaines dispositions concernant les thermopompes et les appareils de climatisation.**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement CA28 0023-24 a été donné le 3 décembre 2018 par la résolution CA18 28 319 et le premier projet de règlement adopté le 8 janvier 2019 par la résolution CA19 28 014;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 février 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 23 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 février 2019 par sa résolution CA19 28 041;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Cités Nouvelles du 20 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0023-24 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier certaines dispositions concernant les thermopompes et les appareils de climatisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1187905083

---

**CA19 28 068**

**Règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire la construction et l'agrandissement en superficie d'implantation au sol d'un bâtiment principal dans une plaine inondable à faible courant.**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement CA28 0023-25 a été donné le 3 décembre 2018 par la résolution CA18 28 320 et le premier projet de règlement adopté le 8 janvier 2019 par la résolution CA19 28 015;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 février 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 23 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté avec modifications à la séance ordinaire du 5 février 2019 par sa résolution CA19 28 042;

CONSIDÉRANT qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Cités Nouvelles du 20 février 2019;

CONSIDÉRANT que des demandes de participations référendaires valides ont été reçues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0023-25 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire la construction et l'agrandissement en superficie d'implantation au sol d'un bâtiment principal dans une plaine inondable à faible courant;

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1187576021

---

### **CA19 28 069**

#### **Règlement autorisant un emprunt de 1 725 000\$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs - Règlement 0819-001**

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU qu'avis de motion et dépôt du projet de règlement a été donné le 5 février 2019;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 725 000 \$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs - Règlement 0819-001".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1192714001

---

### **CA19 28 070**

#### **Règlement autorisant un emprunt de 50 000\$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs - Règlement 0819-002**

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

VU le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU qu'avis de motion et dépôt du projet de règlement ont été donné le 5 février 2019;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 50 000\$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipement sportifs de divers terrains sportifs - Règlement 0819-002".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1192714002

---

#### **CA19 28 071**

#### **Règlement autorisant un emprunt de 325 000\$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement 0819-003**

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

VU le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU qu'avis de motion et dépôt du projet de règlement ont été donné le 5 février 2019;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 325 000\$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement 0819-003".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1192714003

---

**CA19 28 072**

**Règlement autorisant un emprunt de 800 000\$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0819-004**

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU qu'avis de motion et dépôt du projet de règlement ont été donné le 5 février 2019;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 800 000\$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0819-004".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1192714004

---

**CA19 28 073**

**Règlement autorisant un emprunt de 27 000\$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement 0819-005**

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

VU le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU qu'avis de motion et dépôt du projet de règlement a été donné le 5 février 2019;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 27 000\$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement 0819-005".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1192714005

---

**CA19 28 074**

**Règlement numéro CA28 0025-2 modifiant le règlement sur les dérogations mineures CA28 0025 à l'effet de soumettre les constructions accessoires en cour avant pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure**

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Sarault et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement intitulé " règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures CA28 0025 à l'effet de soumettre les constructions accessoires en cour avant pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure - Règlement CA28 0025-2".

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures CA28 0025 à l'effet de soumettre les constructions accessoires en cour avant pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure - Règlement CA28 0025-2".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1197905010

---

**CA19 28 075**

**Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève CA28 0059.**

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Sarault et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement intitulé « règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble CA28 0059 ».

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter un projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble - CA28 0059.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1197905011

---

**CA19 28 076**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 11, rue Jean-Yves composée du lot no 4 589 186 du cadastre du Québec à l'effet de régulariser l'implantation d'une piscine creusée.**

Le maire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande de dérogation mineure.

Une personne pose une question.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, à l'égard de la propriété sise au 11, rue Jean-Yves composée du lot no 4 589 186 du cadastre du Québec à l'effet de régulariser l'implantation d'une piscine creusée existante érigée en 1991 située en cour latérale droite dont la distance entre la ligne latérale droite de terrain et la piscine creusée est inférieure à la norme prescrite à 1,5 mètre de l'article 136 faisant partie intégrante du Règlement de zonage CA28 0023 sous condition :

- Que toute nouvelle piscine devra respecter le règlement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1197905006

---

**CA19 28 077**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de réaliser une opération cadastrale sur la propriété composé du lot no 5 104 448 du cadastre du Québec pour la création des lots no 6 252 608 à 6 252 647, 6 252 598 à 6 252 607 et 6 257 643 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard- Sainte-Geneviève, la réalisation d'une opération cadastrale sur la propriété composé du lot no 5 104 448 pour la création des lots no 6 252 608 à 6 252 647, 6 252 598 à 6 252 607 et 6 257 643 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1187905054

---

**CA19 28 078**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 118, rue Pierre-Panet, sur le lot no 4 297 059 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'option 2 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située à l'adresse sise au 118, rue Pierre-Panet, sur le lot no 4 297 059 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1197905009

---

**CA19 28 079**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'autoriser le remplacement de la porte d'entrée en façade avant et les fenêtres aux rez-de-chaussée à l'adresse sise au 449, rue Cherrier, composé du no lot 4 299 568 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement de la porte d'entrée principale en façade avant et les fenêtres aux rez-de-chaussée à l'adresse sise au 449, rue Cherrier, sur le lot 4 299 568 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1197905008

---

**CA19 28 080**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la pose d'une enseigne projetante à l'adresse sise au 449, rue Cherrier, sur le lot 4 299 568 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la pose d'une enseigne projetante à l'adresse sise au 449, rue Cherrier, sur le lot 4 299 568 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1197905007

---

**CA19 28 081**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de deux (2) étages sur les propriétés correspondant aux lots no 6 252 608 et 6 252 609 du cadastre du Québec. (Jobs 5637 et 5638)**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de deux (2) étages sur les propriétés correspondant aux lots no 6 252 608 et 6 252 609 du cadastre du Québec (Jobs 5637 et 5638) sous les conditions suivantes :

- Que la façade avant secondaire donnant sur la rue no 6 252 645 soit occupée par 50% de brique arriscraft de couleur graphique;
- Que la façade avant secondaire donnant sur la rue no 6 252 645 soit ajoutée de deux (2) fenêtres et la composition de la façade doit être symétrique;
- Que d'inverser le traitement des façades principales dont celle sur le terrain d'angle sera à dominance en brique et celle sur le terrain d'intérieur aura une combinaison de brique et de fibre de bois pressée plus importante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1197905005

---

**CA19 28 082**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de deux (2) étages sur les propriétés correspondant aux lots no 6 252 610 et 6 252 611 du cadastre du Québec. (Jobs 5639 et 5640)**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de deux (2) étages sur les propriétés correspondant aux lots no 6 252 610 et 6 252 611 du cadastre du Québec. (Jobs 5639 et 5640)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.17 1197905004

---

**CA19 28 083**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages sur la propriété correspondant au lot no 6 252 642 du cadastre du Québec. (Job 5671)**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages sur la propriété correspondant au lot 6 252 642 du cadastre du Québec. (Job 5671)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.18 1197905003

---

**CA19 28 084**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un étage sur la propriété correspondant au lot 6 252 606 du cadastre du Québec. (Job 5635)**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété correspondant au lot 6 252 606 du cadastre du Québec. (Job 5635)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.19 1197905002

---

**CA19 28 085**

**Règlement modifiant le règlement sur les tarifs CA28 0057**

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Larocque, en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement intitulé " RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS - CA28 0057-1"

40.20 1197576002

---

**CA19 28 086**

**Autoriser la prolongation de la réembauche du coordonnateur de la sécurité publique à l'Arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour une période de 12 mois.**

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement approuve la réembauche de Monsieur Vincent Harvey, à titre de coordonnateur de la sécurité publique pour l'Arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période de 12 mois à compter du 31 mars 2019;

ATTENDU QUE le directeur d'arrondissement est autorisé à signer le contrat avec le coordonnateur - sécurité publique;

ATTENDU QUE la rémunération annuelle fixée est établie selon le groupe de traitement de l'emploi de coordonnateur - sécurité publique (emploi # 301730);

ATTENDU QUE monsieur Vincent Harvey soit assujéti à la Politique régissant la rémunération et les conditions et avantages des cadres contractuels;

ATTENDU QUE cette dépense soit payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser la prolongation de la réembauche du coordonnateur de la sécurité publique pour une durée de 12 mois, et ce à compter du 31 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1194066001

---

### Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Février 2019;
- Liste des bons de commande approuvés – Février 2019;
- Suivi budgétaire dépenses – Février 2019;
- Suivi budgétaire revenus – Février 2019;
- Virements budgétaires – Février 2019;
- Virements PTI – Février 2019;
- Budget du golf – Février 2019
- Liste des permis émis – occupation – Février 2019;
- Liste des permis émis – construction – Février 2019;
- Liste des permis émis – lotissement – Février 2019;
- Rapport annuel CCU – 2018.

60.01

---

### CA19 28 087

#### Dépôt du bilan 2018 de l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Attendu le Règlement sur les pesticides adopté par le conseil de la Ville de Montréal (04-041);

Attendu que chaque arrondissement doit déposer un bilan annuel de l'application dudit règlement.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève approuve le bilan 2018 de l'application du règlement relatif aux pesticides.

Que ledit bilan soit transmis pour dépôt au conseil municipal de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1197146001

---

### Période de questions du public

Début : 21 h 20

Madame Ruest	Item 20.04 – correction de l'année; précisions item 40.04; usage de pesticides terrains de golf
Fadima Touré	précisions règlement sur les équipements accessoires
Joel Albarian	Règlement CA28 0023-25
Pier-Luc Cauchon	Règlement CA28 0023-25; précisions sur le projet du promoteur Grilli.

Fin : 21 h 33

70.01

---

**CA19 28 088**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 5 mars 2019, à 21 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Normand MARINACCI  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2019.